

QUESTIONS D'ORIENTATION

REVUE

de l'**A**ssociation
des **C**onseillers
d' **O**rientation
Psychologues
France

www.acop.asso.fr

SOMMAIRE

Épigraphe *Qu'est-ce que l'école publique ?* **5**

Henri Peña-Ruiz

Éditorial *Le délitement, c'est maintenant ?* **7**

Jean-Louis Guerche

Pourquoi la réforme du collège doit-elle être révoquée ? **9**

«Le rôle de l'École de la République n'est pas de dispenser « un » savoir, ni même « des savoirs », mais d'organiser l'enseignement « du » savoir.»

Pierre Blazevic, Geneviève Zehringer

Fin de partie **17**

«L'histoire ne manquera pas de souligner comment gauche et droite, sur le terrain qui semblait celui de leur opposition la plus irréductible, c'est-à-dire dans le traitement de la question scolaire, ont su, conjointement, mener à bien un processus de démolition.» Julien Esquié

L'école et son socle. Eloge de la transmission dans les petites classes et ailleurs **23**

«Dans le projet transversal, les élèves qui pourront attraper ou réinvestir des connaissances avec profit sont de fait ceux qui ont déjà une aisance avec l'écrit et les catégorisations. Dès lors que l'on quitte les ornières de l'apprentissage explicite, seule la tête de classe se maintient hors de l'eau, met de la structure où il n'y en a guère» Magali Gaubert

Divergence **31**

« Ce pas en avant vers l'autonomisation est à la fois douloureux et libérateur, touchant à l'essence même de ce qu'est la subjectivation, c'est-à-dire le fait d'être davantage assujéti à son désir propre qu'à celui des autres, si bienveillants soient-ils. »

Jaime Sousa

La mémoire de Mélanie **37**

«...Mélanie m'a été adressée dans la perspective d'une approche différentielle dans un tableau caractérisé par deux volets : des troubles mnésiques majeurs et un fond de désinvestissement brutal et massif de la scolarité.»

Jean Sabatier

Des livres et nous *Le travail à cœur* d'Yves Clot **47**

Jean-Louis Brunati

Dans le petit monde *Réinstituons maintenant l'École de la République* **51**

Charles Coutel

Découverte professionnelle *Un calendrier...* **55**

QU'EST-CE QUE L'ÉCOLE PUBLIQUE ?

Un mot grec, *scholè*, est à l'origine de l'idée d'école. Ce mot veut dire « loisir ». C'est donc l'antithèse de l'affairement intéressé. Le loisir est essentiel à l'homme non pour qu'il ne fasse rien, mais pour qu'il s'accomplisse par une activité libre. Celle de la pensée qui comprend le monde.

Comment fut inventée l'école ? Par une décision proprement politique de mettre la société à distance d'elle-même. Un temps, un lieu, soustraits aux urgences du monde comme il va, accueillent les enfants pour en faire des élèves. Des êtres qui s'élèvent. À quoi ? Tout simplement à la liberté que procure l'autonomie de jugement nourrie par la culture. Pour cela, il y a des maîtres d'école. Instituteurs et institutrices. Car il faut instituer ce qui n'advient pas spontanément. Si on laisse l'instruction à la société civile, on l'abandonne aux inégalités sociales qui y règnent.

Dans l'Ancien Régime, l'instruction dépendait du niveau de fortune ou de culture des familles. Riches, celles-ci confiaient leur enfant à un précepteur payé. Cultivées, elles l'instruisaient par osmose. Condorcet invente donc la notion décisive d'instruction publique. Il s'agit de permettre à tous les enfants de devenir ce qu'ils peuvent être. Et voulant distinguer l'instruction de tout conditionnement religieux ou idéologique, il la veut laïque, c'est-à-dire indépendante des religions et des idéologies. Les maîtres ne sont pas des personnes qui dominent (*dominus*) mais des personnes qui émancipent en instruisant (*magister*). Selon la définition lumineuse de Jacques Muglioni, « l'école est le lieu où l'on apprend ce que l'on ignore pour pouvoir le moment venu se passer de maître ».

Ces maîtres seraient mal venus de se placer au niveau de leurs élèves car ils abdiqueraient ainsi leur fonction émancipatrice. Ils ont à se mettre à leur portée, ce qui est bien différent. Sans exigence, nul élève ne s'élève. Une connaissance est à sa portée quand il peut se l'approprier par un effort. Cet effort n'est pas source de larmes, mais source de joie et de fierté. La joie d'apprendre et de comprendre, la fierté de ne devoir qu'à soi un tel progrès.

Dès lors, il est absurde de déclarer « élitistes » des disciplines dont la difficulté créerait une exclusion sélective. Va-t-il falloir simplifier le théorème de Pythagore ou la loi d'attraction universelle de Newton pour les rendre plus démocratiques ? C'est absurde. Ce n'est pas le savoir comme tel qu'il faut démocratiser, mais l'accès au savoir.

Oublie-t-on que l'échec à l'école ne traduit pas nécessairement l'échec de l'école ? Car enfin les maux de la société suffisent bien souvent à mettre les enfants en situation d'échec, et incriminer alors l'école, c'est commettre une erreur de diagnostic. Celle que font nombre de

pédagogues donneurs de leçon qui souvent ont fui la classe et de sociologues devenus étrangement aveugles aux injustices de la société au point de s'acharner sur la seule école.

Parlons programmes. Le latin et le grec ne sont pas plus faits pour les privilégiés que pour les démunis. Va-t-on abaisser le niveau d'exigence de l'école sous prétexte de l'adapter aux milieux populaires ? Quel mépris implicite ! Quelle honteuse conception en forme d'apartheid culturel ! Confondre la culture et son appropriation inégalitaire du fait des conditions sociales : quelle erreur !

Lisons Victor Hugo : « Nous voudrions voir dans les villages une chaire expliquant Homère aux paysans. » La révolution pédagogique... dérisoire substitut de révolution sociale. Pourquoi détruire les exigences de l'école et affaiblir le champ de son intervention sous prétexte d'ouverture à la société ? Cette privatisation inavouée renforce l'effet des inégalités. Et ce pour le malheur des plus démunis.

Henri Peña-Ruiz

(in *lepopulaire.fr* du 13 septembre 2015)

EDITORIAL

LE DÉLITEMENT, C'EST MAINTENANT !

« ...permettre aux accords d'entreprise de déroger à la loi, en matière de durée du travail, de rémunération et de seuils sociaux. » Terra Nova¹

« Simplifier notre Code de travail et favoriser l'accord d'entreprise ou de branche par l'inversion de la hiérarchie des normes doit être la troisième priorité. » Pierre Gattaz²

Nos gouvernants connaissent probablement l'ivresse des profondeurs des sondages et semblent ne plus savoir où ils habitent : conduisant le Char de l'Etat, ils en sont à vouloir repasser leur Code, celui du travail.

Le Premier ministre de la France a en effet mandaté une commission présidée par l'inoxidable³ Jean-Denis Combrexelle, président de la section sociale au Conseil d'Etat. Cette commission avait pour mission de réfléchir à la place à donner aux accords collectifs d'entreprise par rapport à la loi.

Parallèlement – et sans doute pour préparer les esprits – une vaste campagne de communication s'est développée :

- des gens « sérieux », Robert Badinter et Antoine Lyon-Caen publient – à point nommé donc – un livre réclamant un « choc de simplification » du Code du travail,

- le secrétaire de la CFDT, Laurent Berger, indique dans *Le Monde* que « *Le Code du travail est illisible* », oubliant d'une part qu'un Code du travail ou des Impôts est composite (constitué de lois, de décrets, de jurisprudence) et d'autre part que si la règle est fort simple, les exceptions à la règle sont plus complexes voire incompréhensibles. Ainsi, par exemple, « le travail est interdit le dimanche » est une règle simple, mais toutes les occasions de déroger à cette règle viennent considérablement l'obscurcir. A qui la faute ?

- Terra Nova, le *think tank* du PS (pensée blindée ?), publie un rapport dynamitant le Code

1 Terra Nova est un *think tank* comme on dit en bon français dans les milieux autorisés, en l'occurrence le « réservoir d'idées » du PS. Nous avons eu un été très sec.

2 Pierre Gattaz, l'inénarrable président du Medef, à l'occasion de son discours introductif à l'université d'été du 26 août 2015.

3 Ce dernier avait en effet déjà participé à une « recodification » dans les années 2004-2008 sous des gouvernements *a priori* différents.

du travail dans un troublant concours de vues avec l'Institut Montaigne, autre *think tank*, mais celui-là du Medef, qui comble d'aise le président d'icelui « *Je suis d'ailleurs heureux de constater qu'un certain consensus est en train d'apparaître parmi les responsables politiques, ainsi que d'éminents juristes, de droite comme de gauche, autour de cette nécessaire évolution de notre modèle économique et social adapté aux nouvelles contraintes du monde d'aujourd'hui(...).* »⁴.

Et le rapport, comme prévu, propose l'inversion de la hiérarchie des normes : le contrat primerait sur la loi !

Ce qui naturellement révulse l'inspecteur du travail Gérard Filoche « La loi était un plancher, le même pour tous, au-dessus l'accord collectif ne pouvait logiquement n'être que plus favorable aux salariés, et encore au-dessus le contrat individuel ne pouvait être, suivant la même logique d'égalité des droits, que plus favorable que l'accord ; avec Combexelle, l'ordre est inverse, l'accord collectif plus défavorable que la loi s'appliquera et pourra également s'imposer au contrat de travail individuel. »⁵.

Ainsi, par exemple, si le Gouvernement autorise les patrons à déroger défavorablement aux conventions collectives par accord d'entreprise, les employeurs pourront dire : la convention collective négociée au niveau national prévoit une augmentation de salaire de 2%, mais nous proposons de ne pas l'appliquer ; puisque nous avons des difficultés économiques (ou anticipons celles-là), nous proposons aux syndicats de signer un accord qui gèle les salaires. Sinon nous serons obligés de licencier.

Voilà le chantage dont l'actualité économique se charge de nous livrer quelques variantes bien réelles (cf. les accords AME ou « accord de maintien dans l'emploi » dans l'industrie automobile).

Le pire, c'est que certaines confédérations syndicales, censées défendre les intérêts des salariés, sont prêtes à signer (souvent il suffit de leur tendre un stylo). La vaseline pédagogique des gouvernants est toute trouvée : si ces organisations qui représentent les travailleurs signent, c'est que c'est plus « protecteur » !

C'est ce que d'aucuns appellent le « progrès social »...

Et la réforme du collège, me direz-vous ?

Là, ce n'est plus du délitement c'est du *dément-tellement*.

Jean-Louis Guerche

4 Pierre Gattaz, toujours président du Medef, le 26 août 2015.

5 Voir Blog de Gérard Filoche, très bien documenté.

POURQUOI LA RÉFORME DU COLLÈGE DOIT-ELLE ÊTRE RÉVOQUÉE?

(20 mai 2015)

LE « SOCLE COMMUN » CIMENT OU FACTEUR DE DÉSENTÉGRATION DE LA NATION ?

Pierre Blazevic¹, Geneviève Zehringer²

PRÉAMBULE

Après vingt ans de rapports officiels commandés à l'échelon gouvernemental à seule fin de parvenir à imposer la notion correspondante, les termes de « socle commun » ont été introduits dans la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005, dite « loi Fillon », sous l'action conjuguée du rapporteur de la loi, M. Frédéric Reiss, qui avait retenu, du Rapport remis par M. Claude Thélot en 2004, l'idée d'un tel « socle », et de M. Yves Durand, futur rapporteur de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, dite « loi Peillon ». M. Yves Durand, s'adressant au Ministre M. François Fillon, avait salué en ces termes l'ajout de l'adjectif « commun » : « Vous avez accepté d'introduire la notion de socle « commun » dans le projet de loi, et nous nous en félicitons, car il vaut mieux l'écrire que le suggérer ». Pourtant, comme le montre, notamment, la teneur des séances des 16 et 17 février 2005 au Palais-Bourbon, Ministre et Députés, faute de renoncer au commode clair-obscur d'une expression par elle-même dénuée de toute portée conceptuelle, n'avaient pu conduire qu'un débat inachevé, aucun n'ayant consenti à exposer complètement son intention, mais chacun se flattant d'avoir seul aperçu le « véritable socle commun », et chacun utilisant les mêmes mots, avec l'intention de ne pas dire la même chose, sans égard pour la clarté due au citoyen.

L'ampleur du conflit national suscité par la réforme actuelle du collège ne peut plus laisser ignorer la nocivité d'une langue imagée, utilisée par abus à la place d'une langue claire et normative. L'examen, à la lumière de la Constitution, de l'étendue des devoirs respectifs des organes de la République à l'égard de l'Enseignement s'impose.

1 Pierre Blazevic est agrégé de physique appliquée, professeur des universités et directeur de l'ISTY (Institut des Sciences et Techniques des Yvelines).

2 Geneviève Zehringer est agrégée de philosophie, professeur honoraire.

FIN DE PARTIE

Julien Esquié¹

« Potence pourvue d'un paratonnerre. »
(Lichtenberg)

A l'exception de quelques chapitres, chaque section importante des annales de l'école publique, au cours des cinquante dernières années, porte le titre de :

« Défaite de l'école ! »

L'histoire² ne manquera pas de souligner comment gauche et droite, sur le terrain qui semblait celui de leur opposition la plus irréductible, c'est-à-dire dans le traitement de la *question scolaire*, ont su, conjointement, mener à bien un processus de démolition.

Le précédent des *fourchettes horaires* est sur ce point tout à fait éclairant, même s'il est ancien³.

Jusqu'en 1995, les élèves d'un même niveau devaient bénéficier, dans chaque matière, d'un nombre d'heures défini nationalement. Mais à cette organisation ancienne, conforme au principe d'égalité, François Bayrou, entré au ministère en 1993⁴, substitue des horaires variables. Une souplesse, comme on dit : à partir de 1995, les élèves de cinquième et de quatrième auront, selon leur établissement, entre 4 à 5,5 heures par semaine. Une *marge d'autonomie* est laissée aux établissements, qui conduit à des disparités, à une inégalité de fait. Quelques années plus tard, c'est Jack Lang, ministre de gauche, qui alignera tous les collèges sur la fourchette basse, c'est-à-dire 4 heures. Et M. Lang soulignera, non sans une pointe de cynisme, qu'il prend cette décision au nom de la République !

L'école est donc bien une cause nationale, et depuis quarante ans que dure l'union sacrée⁵, c'est-à-dire depuis le passage au *collège unique*, le ciment de cette union aura été la mise en cause des disciplines, non seulement des horaires disciplinaires, mais des disciplines en elles-mêmes.

Pour ce qui est des horaires, leur évolution a été étudiée de près, notamment pour le Français, par l'association *Sauver les lettres*. Un calcul élémentaire⁶ montre que, sur les sept an-

1 Julien Esquié est professeur de Lettres au lycée Maine de Biran de Bergerac (24).

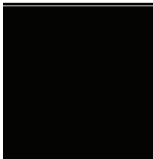
2 Au point où en sont les choses, il n'est pas certain que qui que ce soit, dans l'avenir, sera en mesure d'écrire l'histoire. Après tout, on aura tout à fait cessé de l'enseigner en tant que telle.

3 On ne saurait douter que la ministre l'a médité.

4 Cet ancien *réformateur* se dit volontiers, aujourd'hui, partisan d'une vision traditionnelle de l'école.

5 L'Union sacrée n'a jamais débouché que sur le suicide de tous.

6 Pour le collège, cf. : <http://www.sauv.net/horcoll.php>. Pour l'école primaire, cf. : <http://www.sauv.net/refprim.htm>.



L'ÉCOLE ET SON SOCLE. ELOGE DE LA TRANSMISSION DANS LES PETITES CLASSES ET AILLEURS.

Magali Gaubert¹

Le projet de socle commun, esprit des programmes, est une ode aux bien connues pédagogies novatrices : l'aspiration à une éducation sans bornes chapeautée par le projet transversal. Le précédent socle avait été taxé d'« école pour pauvres », de « SMIC culturel ». Mais le socle nouveau ne paraît pas manquer d'ambitions diverses, et semble gourmand de tout.

Mariage mixte entre les pédagogies « progressistes » et les compétences des politiques éducatives, le socle commun décline un « développement physique, cognitif, sensible », pour « s'épanouir, s'insérer dans la société ». Les disciplines sont troquées contre des « domaines transversaux », la tâche scolaire contre le projet, « l'adaptation à une situation ». Langue française et lecture y sont un moyen de communication parmi les écrans et autres sources d'information. L'école devrait copier la vie en offrant « des situations complexes, inattendues, inédites ». Tout est dans l'école et l'école fait tout. Et les médecins de Molière d'infliger encore au malade la même saignée.

Un projet d'enseignement, tout en maintenant des attentes élevées, ne devrait-il pas se garder de l'utopisme pédagogique ? N'a-t-il pas vocation, dans un certain réalisme, à faire le bon diagnostic, à prendre en compte possibilités comme difficultés effectives des élèves et obstacles propres aux matières enseignées ?

C'est à l'aune de cette vision classique et relativement pragmatique de l'école, que nous lirons le socle commun (et les premières propositions de programmes pour l'école élémentaire). Quel est le rêve pédagogique du socle ? Pour quelle efficacité pédagogique ?

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, ÉCOLE DE L'ÉCRIT

Les méthodes pédagogiques prônées depuis la rénovation pédagogique, ont dévalorisé les

¹ Magali Gaubert est institutrice dans le Val de Marne. Elle a enseigné plusieurs années à l'école élémentaire, notamment en classes de CP et de CE1.

DIVERGENCE

Jaime Sousa¹

Bien loin des écrits spécialisés proposant d'éclairer théoriquement les situations que nous rencontrons dans notre pratique de l'orientation scolaire et professionnelle, la littérature et le cinéma offrent régulièrement des mises en perspective saisissantes des problématiques d'orientation. Parfois même, ce sont les œuvres dont le propos est *a priori* le plus éloigné de notre réalité qui la décrivent pourtant le mieux. La récente trilogie de science-fiction *Divergente* de l'écrivain américain Veronica Roth (2011), portée à l'écran par Neil Burger (2014), permet par exemple de saisir quelque chose d'essentiel dans ce qui questionne profondément les jeunes d'aujourd'hui et devrait donc aussi nous interpeller. On ne sera pas étonné d'apprendre que le roman a été écrit par une jeune femme de 22 ans à peine et que, comme ses adaptations cinématographiques, il remporte un franc succès chez les adolescents.

Au-delà de l'intrigue principale qui s'étend sur trois volets et que je n'aborderai pas ici, j'aimerais souligner à quel point cette œuvre, bien que radicalement fictive, a su traduire la centralité de la question de l'orientation à l'adolescence. Elle l'aborde notamment dans son rapport à la construction identitaire d'une façon remarquablement pertinente.

QUI SUIS-JE ?

C'est le premier volet de la série qui est à ce titre le plus intéressant. Dans une Chicago post-apocalyptique, réduite à l'état de ruine par une guerre ayant détruit le reste du monde, l'humanité semble condamnée à vivre recluse derrière les hauts murs de protection de la ville. Celle-ci s'y est organisée sur un modèle quasi-totalitaire, très fonctionnaliste, divisé en 5 groupes distincts ou "factions" (plus une appelée "sans faction", c'est-à-dire "ceux qui n'ont leur place nulle part"). Chacune des 5 factions est composée d'individus possédant des traits de personnalité leur permettant de remplir au mieux leur rôle. Les Erudits, les plus brillants, ont "soif de connaissance et de logique". Ce sont des scientifiques. Les Fraternelles vivent dans "la gentillesse et l'harmonie". "Ils semblent toujours heureux". Ce sont les fermiers. Les Sin-

¹ Jaime Sousa est conseiller d'orientation-psychologue au CIO de Langon (33).

LA MÉMOIRE DE MÉLANIE

Jean Sabatier¹

*Le docteur Jean Pierre Drapier, médecin directeur du CMPP d'Orly a rendu publique une ingérence hautement symbolique de l'ARS d'Ile de France dans la formation continue de l'équipe qu'il dirige. Deux psychologues se voient ainsi refuser un remboursement (de 80 euros !) pour une formation en rapport avec la psychanalyse sous prétexte que la HAS aurait déclaré « **non consensuelles les approches de l'autisme fondées sur la psychanalyse et la psychothérapie institutionnelle** ».*

Communiqué du Collectif des 39 du 19 avril 2014

Exercer le métier de psychologue et tenir ses références de la psychanalyse ne dispense pas des autres approches quand elles sont nécessaires et fondées. C'est aussi et précisément par l'usage averti des outils qui éclairent le clinicien que le Sujet, non pas réduit à devoir être «patient», aura quelque espace pour trouver la réponse qui lui convient dans un cheminement qui doit rester le sien.

Jean Sabatier

Mélanie a 17 ans. C'est une grande jeune fille, frêle, effilée, discrètement élégante, raffinée sans manière, prenant soin d'elle. Un abord souriant mais réservé, un visage où le sourire éclaire puis s'efface sur l'instant. Pas d'emphase, le ton menu, posé. Des phrases courtes à mots que l'on sent pesants. Un abord triste aussi.

Mélanie présente des troubles massifs de la mémoire qu'elle relie à un récent accident de moto.

Ces troubles sont associés à un désinvestissement scolaire. Une organicité ayant été écartée, une prise en charge psychothérapique a été engagée, il y a près d'un an. Mélanie est suivie par un médecin psychiatre en service de consultation spécialisée où la référence psychanalytique est présente. Selon ce médecin, «le travail semble ne pas avancer» tandis que les troubles mnésiques prennent le devant du tableau et s'accroissent de manière préoccupante.

¹ Jean Sabatier était conseiller d'orientation-psychologue et directeur du CIO de Bergerac(24) ; il est hélas parti à la retraite (Note de la Rédaction).

Nous avons lu

D'Yves Clot,
Le travail à cœur,

Editions La Découverte, 2010.

Le travail est l'objet de sentiments et de réactions contradictoires, car il est reconnu comme motif de satisfaction mais aussi source de peine et de déplaisir, jusqu'à en désespérer certains. Rares sont pourtant ceux qui se satisfont de ne pas avoir de travail, façon de marquer l'importance du fait d'en avoir. Certes le travail continue d'être la situation majoritaire mais à quel prix, pour combien de temps et dans quelles conditions? La version dégradée qu'en donne nos sociétés hyper-industrielles, depuis le « travail en miettes » de Georges Friedmann¹ au travail dit précaire, en appelle moins qu'autrefois aux justifications morales et au salut des âmes; les « eaux froides du calcul égoïste » ont dû passer par là. Pourtant, malgré cette réalité souvent pénible, la notion de travail à travers le souci qu'y apportent ceux qui l'effectuent, résiste et témoigne d'une certaine résilience. Ainsi, malgré tout, le travail conserve encore sa promesse d'un accomplissement, d'une réalisation de soi.

Dans son ouvrage de 2010, *Le travail à cœur*, Yves Clot s'attache à explorer et à préciser concrètement cette dimension dont il analyse les formes contemporaines : « L'empreinte anthropologique du travail sur nos vies vaut bien qu'on lui consacre au moins autant d'attention que celle qu'on dit vouloir accorder à l'empreinte écologique ». Le sous-titre du livre appelle à « en finir avec les Risques Psycho-Sociaux », chose que la lecture du livre permet de comprendre comme une invitation à rompre avec la vision que recouvre cette appellation de R.P.S. En effet, en concentrant l'attention sur les individus « fragiles », cette expression détourne des vraies questions posées par la « souffrance au travail », questions liées à ce que Y. Clot appelle la « qualité empêchée ». La notion de risque lui paraît impropre à rendre compte des enjeux réels du travail, et l'efficacité n'est pas pour lui à rechercher du côté de la rentabilité forcenée mais à travers la recherche collective et contradictoire des éléments qui constituent pour chaque métier le « travail bien fait ».

Il montre en effet, par des exemples pris dans plusieurs secteurs d'activité (La Poste, France Télécom, l'Education nationale, l'Hôpital...) comment l'activité au travail est justifiable d'une clinique dans la mesure où l'appréciation de ce qui fait la qualité dans un travail est toujours objet de débat : « la qualité du travail au contact du réel est, par nature, définiti-

1 G. Friedmann, *Le travail en miettes*, 1956, réédition Gallimard en 1964.

DANS
LE PETIT MONDE

Appel à tous les Républicains Réinstituons maintenant l'École de la République

QUELQUES CONSTATS CRITIQUES

Oser parler d'instruction publique et d'élitisme républicain peut paraître suranné si l'on en croit les apprentis sorciers du pédagogisme dominant. Car le pédagogisme diffère sans cesse le moment libérateur de l'instruction. Certains esprits pensent avoir triomphé avec une « réforme du collège » que le ministère de l'éducation nationale entend mettre en place en 2016 et qui ne verra sans doute jamais le jour. De plus, quelques discours programmatiques sur l'École tenus par des candidats à l'élection présidentielle de 2017 ajoutent à cette confusion, la doublant d'une approche ultra-libérale et purement gestionnaire. Avec cette conception, c'est l'idée même d'institution scolaire nationale et publique qui s'éteindrait.

Mais nous pouvons et devons réagir car toutes ces réformes précipitées (formation des maîtres, rythmes scolaires, réforme du collège) suscitent la colère des principaux acteurs de l'École publique. La tradition républicaine, avec Jules Barni, fait de la République « l'institutrice du peuple » ; elle est tous les jours bafouée. Or, pour les républicains et les humanistes, l'École, définie comme instruction publique, est le cœur battant de la République. Grâce à elle, chacun peut s'approprier les savoirs et les mots qui vont permettre de continuer ensemble le récit national qui contribue à la grandeur de la France. Il nous faut donc refonder l'élitisme républicain qui entend donner le meilleur à tous en respectant la diversité des talents et des choix de vie. L'élitisme républicain c'est l'exigence et l'effort intellectuel pour tous. Ces évidences héritées des Lumières sont marginalisées et caricaturées par des experts qui s'auto-proclament volontiers pédagogues voire psycho-sociologues.

QUE FAIRE ?

Devant le fossé qui se creuse entre le ministère et le Peuple, notamment sur la question des finalités de l'École dans une République, que faire ?

Montesquieu, au cœur des Lumières, est un guide fort sûr : il nous invite à accomplir deux tâches :

- 1) repérer les causes de la corruption des institutions ;

DECOUVERTE
PROFESSIONNELLE

Un calendrier pour défendre l'enseignement des langues anciennes.

Un petit groupe d'amoureux des langues anciennes venus des quatre coins de la France, réunis par les réseaux sociaux, a décidé de défendre avec humour le latin et le grec, menacés de disparition par la réforme du collège 2016. Ils vous proposent ainsi un **superbe calendrier scolaire de septembre 2015 à août 2016**, dans lequel ils se sont mis en scène sous les traits des déesses et dieux grecs de l'Olympe.

« La réforme, ça Minerve »



LE CONTEXTE

La réforme du collège portée par l'actuel gouvernement et devant entrer en vigueur à la rentrée 2016 met en danger notre système éducatif tout entier, en sacrifiant, au nom d'un prétendu égalitarisme, le Savoir et la Connaissance. Le slogan du Président de la République : « L'excellence est un droit ! » n'aboutira qu'à la médiocrité pour tous. C'est cependant au nom de cette idéologie que sera sacrifié, entre autres, l'enseignement du latin et du grec ancien au collège. En effet, les langues anciennes disparaîtront des grilles horaires en tant qu'options, alors qu'elles sont suivies par nombre d'élèves.

Si le latin a obtenu quelques compensations en apparaissant dans les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) et dans un enseignement complémentaire, ces dispositifs sont en réalité peu viables sur le long terme car ils dépendront du bon vouloir du chef d'établissement et des enseignants des autres matières, et ne seront donc plus proposés partout, à tous les élèves de France, contrairement à l'option existant actuellement, que tout collégien peut suivre s'il le souhaite.

Quant au grec, il n'en est tout simplement plus du tout question !

Naturellement Bacchus s'emporte :

« Le vin m'enivre...mais la réforme ça me saoule ! »

Et Zeus de conclure

« Eradiquer les langues anciennes...Allez vous faire foudre. »



Bulletin d'abonnement 2015

à adresser aux Éditions Qui plus est

32, rue des Envierges - 75020 Paris

Tél. : 01 43 66 61 16

Fax : 01 43 15 90 04

ABONNEMENT 2015 INSTITUTIONNEL 60 euros

Réduction de 5 euros pour abonnement multiple à compter du second abonnement servi à la même adresse.

ABONNEMENT 2015 INDIVIDUEL 42 euros

Réservé aux personnes travaillant dans une institution abonnée à la revue (joindre justificatif).

ABONNEMENT 2015 ETUDIANT 32 euros

Réservé aux étudiants (joindre justificatif).

ABONNEMENT 2014 RETROACTIF 58 euros

Réservé aux personnes travaillant dans une institution abonnée à la revue (joindre justificatif).

VENTES AUX NUMEROS :

2013 : n°1 <input type="checkbox"/>	n°2 <input type="checkbox"/>	n°3 <input type="checkbox"/>	n°4 <input type="checkbox"/>	10 euros le n°
2012 : n°1 <input type="checkbox"/>	n°2 <input type="checkbox"/>	n°3 <input type="checkbox"/>	n°4 <input type="checkbox"/>	10 euros le n°

MODE DE RÈGLEMENT

- Chèque à l'ordre des Éditions Qui plus est
- Mandat administratif (faire viser le bon de commande par l'établissement payeur)

ADRESSE DE FACTURATION

Nom _____ Prénom _____
Organisme _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom _____ Prénom _____
Organisme _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____